

Une avancée dans les négociations sur la protection des huiles essentielles dans l'UE

Автор(и): Растителна защита
Дата: 08.10.2023 Брой: 10/2023



Le Parlement européen a approuvé un texte de compromis qui exclut les huiles essentielles de la nouvelle classification proposée par la Commission européenne dans le cadre du règlement dit sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Le texte initial, qui affecte les producteurs de cultures essentielles, prévoyait que les composants chimiques de l'huile de rose soient listés séparément et que certains d'entre eux soient désignés comme potentiellement dangereux sur la base d'éléments qu'ils contiennent qui, dans certaines conditions, peuvent causer des effets néfastes sur la santé humaine.

Les textes définitifs seront adoptés à l'issue des négociations entre le Conseil, la Commission européenne et le Parlement européen.

Concernant l'autre règlement touchant également aux huiles essentielles, le Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), des changements en faveur des producteurs sont également attendus d'ici la fin de l'année.

Contexte du Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP) dans l'UE

Fin 2022, la Commission européenne a publié la proposition de modifications du règlement CLP, selon laquelle il était prévu que les huiles essentielles soient classées comme nocives pour la santé. De plus, dans ses propositions initiales de modification du règlement, conformément au Pacte vert, la Commission a fondé ses amendements sur le fait que les huiles essentielles pénétrant dans le sol (après l'utilisation de produits cosmétiques, par exemple) pourraient causer une contamination du compartiment environnemental.

L'intention de la Commission européenne de modifier le mode d'étiquetage des huiles essentielles a suscité une vive inquiétude parmi les producteurs, transformateurs et commerçants européens et bulgares d'huile de rose et de lavande en raison de l'exigence potentielle que leurs produits soient désignés comme dangereux pour la santé, ce qui pourrait affecter négativement à la fois la production et le marché des huiles essentielles.

Début mars, l'opinion publique bulgare a été alertée du problème par la maire de Kazanlak, Galina Stoyanova, qui, sur l'invitation d'Andrey Novakov au Parlement européen, s'est rendue à Bruxelles pour défendre l'importance et l'impact des amendements envisagés sur les moyens de subsistance des producteurs de roses bulgares.

L'huile de rose bulgare – un produit à haute valeur ajoutée

En mai, les représentants de la Bulgarie de tous les groupes politiques du Parlement européen se sont unis autour d'une position commune pour protéger l'huile de rose bulgare et ont soumis une demande pour que tous les textes du règlement CLP traitant les huiles essentielles comme un mélange chimique soient supprimés. La demande d'amendement a été soutenue par des députés européens de cinq pays européens : la France, l'Espagne, l'Italie, la Roumanie et la Croatie.

Les députés européens bulgares ont souligné qu'en raison des amendements de la Commission aux règlements sur les huiles essentielles, les petits producteurs régionaux sont désavantagés et l'UE ouvre la porte aux importations concurrentielles en provenance de pays tiers.

Le Conseil de l'UE a adopté une proposition législative pour protéger les producteurs d'huiles essentielles

En juillet, concernant le règlement proposé par la Commission européenne modifiant la législation sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, le Conseil a accepté les arguments de la Bulgarie et de sept autres États membres concernant les difficultés d'adoption de l'approche proposée et a inclus une clause de révision exigeant que de nouvelles analyses de la Commission soient présentées après quatre ans.

En septembre, à l'initiative d'Andrey Novakov, une réplique d'une installation traditionnelle bulgare de distillation d'huile de rose a été installée au Parlement européen à Bruxelles. L'initiative visait à mettre en lumière le processus de production inoffensif de l'huile de la rose oléifère bulgare, son origine pure et ses effets bénéfiques.



La norme «Distillé en Bulgarie»

Une autre étape importante dans l'établissement des huiles essentielles bulgares en tant que produit naturel est la création de la norme «Distillé en Bulgarie». L'introduction de cette norme harmonisera les critères pour les pratiques de distillation de qualité en Bulgarie et créera un manuel de distillation commun.

L'établissement de la norme «Distillé en Bulgarie» a fait l'objet d'une réunion fin juillet entre la maire de la municipalité de Kazanlak, Galina Stoyanova, la directrice de l'Institut des cultures de rose et de plantes à huiles essentielles (IREMC) de l'Académie agricole, la Prof. associée Dr. Ganka Baeva, et les représentants de l'association des producteurs d'huiles essentielles «Distillé en Bulgarie».

Avec son enregistrement en vertu de l'Acte de Genève au Registre international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle fin avril, l'huile de rose bulgare bénéficie désormais d'une meilleure visibilité et protection.

L'établissement des huiles essentielles bulgares en tant que produit naturel joue un rôle significatif dans le développement du secteur tant au niveau régional qu'au niveau mondial.